

Les Mesneux

Permettez moi ...

Que la protection de l'environnement et le maintien de la qualité du milieu où nous vivons soient des enjeux majeurs, tout le monde en convient. De même que l'on ne peut que trouver légitime le souhait de chacun de vouloir y jouer un rôle. Les questions posées récemment par les teneurs de nitrates et de pesticides dans l'eau du Syndicat de Rouillat sont l'expression même de ces préoccupations. Mais l'importance et la complexité à la fois technique et financière de ce problème nécessite une approche, réfléchie et dépassionnée, de l'ensemble des parties concernées.

Le dépassement des taux qui flirtaient depuis quelques années avec la limite, les remèdes à apporter, ces dysfonctionnements ont naturellement amené les habitants de nos communes à vouloir que le point soit fait sur le sujet qui les concerne directement.

C'est pourquoi j'ai suscité fin février une réunion d'information au cours de laquelle les représentants du Syndicat du Rouillat, de la DDASS, de la CGE, de la commune et un hydrogéologue ont répondu à vos questions. Si le risque sanitaire immédiat n'apparaît pas majeur, et doit être traité (pour les nitrates) dans quelques mois par l'interconnexion avec le réseaux de Champfleury, la solution de fond est apparue moins évidente.

Le choix (difficile) entre la réalisation d'un nouveau captage (forage à grande profondeur) ou la réalisation d'une station de traitement est soumis à des contraintes financières et techniques fortes pour lesquelles il faut bien faire confiance aux spécialistes, ce qui n'implique pas que les utilisateurs et ceux qui les représentent n'aient pas un rôle déterminant à jouer dans le choix définitif, car ce sont eux qui vont payer les mètres cubes.

Dans un dossier aussi complexe, aux multiples partenaires, il est nécessaire que ceux-ci aient une action constructive et convergente. Et si les associations de consommateurs sont légitimes quand elles procèdent de l'intérêt des habitants pour leur cadre de vie et de la volonté d'être informés et interrogés, se présenter comme un "contre pouvoir" et désigner des responsables m'apparaît, en l'occurrence, comme peu susceptible de créer le climat propice à la recherche commune de la meilleure solution.

La mission de vos élus qui est de préserver vos droits, de vous représenter légitimement auprès des instances officielles (Syndicat des Eaux, Département, DDASS...) et qui n'ont d'autre intérêt que le vôtre, risque d'en être gênée. Car elle sera en effet d'autant mieux remplie qu'elle s'exercera dans le cadre d'un partenariat ou chacun ne doit avoir comme objectif que l'intérêt général.

Comme en toute chose il faut savoir raison garder

Jean Claude Levasseur

COMITÉ DES FÊTES

Est ce le retour du printemps ? Depuis quelques temps des bonnes volontés se manifestent ici ou là pour créer une animation dans le village Si vous êtes de ceux-là, si vous avez quelques idées, un peu de temps libre, de la bonne humeur, je vous invite toutes et tous à vous faire connaître. Je tiendrai une permanence d'information à la mairie le

MERCREDI 17 AVRIL 2002 DE 18 À 20 H

Venez très nombreux la salle est grande

José Berton 03 26 36 24 22

Comptes rendus sommaires des Conseils Municipaux

TRANSFERT DE L'ACTIVITE DE CHAMPAGNE CEREALES/MODIFICATION DU POS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du développement du dossier du silo de Champagne Céréales sur la Commune. Il rappelle qu'à la suite du passage de la Ligne à Grande Vitesse TGV Est sur notre Commune, le silo de Champagne Céréales doit être détruit prochainement.

La Société Champagne Céréales après avoir étudié plusieurs sites possibles a conclu que c'est sur le territoire de notre commune qu'elle souhaite maintenir la totalité de son activité. Les cellules de stockage seront donc reconstruites à un niveau de hauteur inférieur à ce qu'il est actuellement mais cependant supérieur aux dispositions prévues dans le plan d'occupation des sols qui est de 12 m.

Après consultation des services de la Direction Départementale de l'Équipement, il apparaît que la seule solution est une modification du plan d'occupation des sols. Monsieur le Sous-Préfet, dans un courrier du 25 Juillet 2001 et du 21 Août 2001 nous a assuré de veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour faciliter cette opération dans les meilleures conditions possibles, car effectivement les installations nouvelles de la Société Champagne Céréales devraient être opérationnelles au printemps 2002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Considérant la nécessité de maintenir l'activité de la Société Champagne Céréales,
 2. Considérant l'intérêt pour la commune de maintenir cette activité sur son territoire,
- Estime nécessaire la modification du Plan d'Occupation des Sols et plus précisément son article LC 10 relatif à la hauteur maximum des constructions,
Décide de confier aux services de l'Agence d'Urbanisme le montage du dossier,
Autorise le Maire à signer une Convention avec cette Agence.

REVISION DU PRIX DE LA CANTINE SCOLAIRE:

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Société de Restauration Collective AVENANCE nous a fait savoir dans un courrier du 17/07/01 que conformément à nos accords contractuels, l'évolution des indices INSEE les amène à procéder à la révision du prix de la prestation de repas pour la cantine scolaire. Cette augmentation correspond à la somme de 0.28 fr. TTC (0.04 euros) par repas à compter du 01/09/01

Le Conseil Municipal après en avoir discuté, décide à l'unanimité le répercuSSION de cette augmentation sur le prix de la cantine scolaire facturé aux parents, soit 0.30 fr. par repas à compter du 01/09/2001 et jusqu'au 1^{er} septembre 2002. Le prix du repas passera donc de 20.50 fr. TTC à 20.80 fr. TTC soit 3.17 euro

ACHAT D'UN TAILLE HAIE:

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des besoins exprimés par les employés communaux relatifs à la taille des arbustes pour laquelle ils auraient besoin d'un équipement de taille haie thermique. Le Conseil décide à l'unanimité de l'achat d'un taille haie pour la somme de 3112 Frs TTC soit 474,42 euros

ACHAT D'UNE COUPE NEUVE POUR TRACTEUR TONDEUSE:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état du tracteur tondeuse de la commune ne permettant plus d'assurer les tontes, il est nécessaire de procéder à l'achat d'un appareil de coupe neuf. Les Établissements ROCHA nous ont fait parvenir une proposition pour l'achat de ce matériel au prix de 13352,21 H.T. soit 16184,00 Frs T.T.C. soit 2467,33 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé d'accepter la proposition des Établissements ROCHA pour l'achat d'une coupe neuve,

VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE LA SALLE POLYVALENTE / TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de la vérification périodique des installations électriques de la Salle des Fêtes, un certain nombre d'actions sont à entreprendre afin d'améliorer la qualité et la sécurité des installations.

Après étude des différentes propositions, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- d'accepter le devis de la Société E.G.D.I. pour la somme de 1550.45 Euros T.T.C. soit 10170,29 Frs T.T.C.,
- de confier la réalisation de ces travaux à la Société E.G.D.I. de Villedommange,
- de charger le Maire de la commande de ces travaux.

POSE D'UNE GRILLE DE SECURITE A LA PORTE DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission Voiries et Bâtiments a étudié diverses possibilités afin de faire installer une grille de sécurité à la porte de la Mairie.

Après avoir fait part au Conseil Municipal des différents devis et propositions des entreprises, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'Entreprise Les Serruriers Champenois à Tinguieux pour la somme de 18 758,00 Fr HT soit la somme de 22 434,57 fr. T.T.C. (3420,13 Euros T.T.C),
- de confier la réalisation de ces travaux à l'Entreprise Les Serruriers Champenois,
- de charger le Maire de la commande de ces travaux.

CONCESSION CIMETIERE : TARIF DU COLUMBARIUM

A la suite de la mise en place d'un columbarium de 5 cases dans le nouveau cimetière de la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer le tarif suivant à compter du 1^{er} Octobre 2001 :

Pour une case,

- Concession Trentenaire columbarium :	458 Euros	(3 004.28 Frs)
- Concession Cinquantenaire columbarium :	610 Euros	(4 001.54 Frs)

QUESTIONS DIVERSES

- * Le Conseil Municipal a décidé de transformer le poste de Mr PICART sous Contrat Emploi Solidarité depuis 2 ans sur notre Commune en contrat Emploi Consolidé à compter du 15 Octobre si accord pris en charge de la D.T.T.E.F.P.
- * Une benne de 15 M³ sera prochainement mise à disposition des riverains pour les objets encombrants.
- * Le Conseil Municipal a décidé de conserver l'organisation du repas des anciens mais de ne plus assurer le Noël des enfants initialement pris en charge par le Comité des Fêtes.
- * Mr TROUSSET J.Philippe a sollicité l'autorisation de construire sur un terrain en zone agricole au bénéfice de la dérogation accordée aux professions agricoles. Accord du Conseil.
- * Des sapins de Noël seront achetés par la Commune et mis à disposition des habitants qui souhaitent se charger de le décorer et de l'installer devant leur propriété.
- * Mr le Maire a fait part au Conseil d'une demande de subvention de l'Ecole Nicolas Roland de Reims qui reçoit plusieurs enfants de notre commune. Le Conseil Municipal n'a pas retenu cette demande.

PARTICIPATION FINANCIERE REPAS DES AINES :

Le Conseil Municipal a de nouveau souhaité cette année que la Commune prenne en charge l'organisation du repas des aînés. Cette participation est gratuite pour les personnes âgées de 65 ans et plus, et payante pour les conjoints accompagnant.(120 fr. soit 18.29 euros)

ACHAT D'UN REFRIGERATEUR POUR CUISINE ET SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à plusieurs reprises, les locataires de la salle des Fêtes et de la cuisine lui ont fait part de l'insuffisance de place dans le réfrigérateur existant et de son mauvais fonctionnement. Il propose au Conseil Municipal de s'équiper d'un réfrigérateur supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et étudié les différents devis proposés, décide à l'unanimité :

- * D'équiper la cuisine de la Salle des Fêtes d'un nouveau réfrigérateur,
- * D'acheter une armoire frigorifique en inox d'une capacité de 570 litres,
- * De retenir la proposition des Établissements BRECHEISSEN de Reims pour une armoire frigorifique de marque LIEBHERR pour un prix H.T de 7 600 fr. soit 9089,60 fr. TTC ou 1 385,70 Euros,
- * De charger le Maire de la commande de ce nouveau matériel.

DEMANDE D'HONORAIRES ARCHITECTE MR TOURTEBATTE BERNARD. RENOVATION DU P1 EN 1992

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par lettre recommandée en date du 25 Septembre 2001, Mr TOURTEBATTE Bernard, Architecte, demandait le règlement d'honoraires des travaux effectués en 1992 sur la commune. Le Conseil Municipal avait souhaité avoir un complément d'informations.

Les travaux concernaient la réhabilitation du bâtiment dit " P1 ". Compte tenu du délai écoulé Mr Tourtebatte ne pouvait plus prétendre à un règlement en tant qu'honoraires mais à un paiement forfaitaire après accord de la commune. L'affectation de ces fonds était très claire puisqu'ils devaient permettre de régler un contentieux avec l'administration fiscale pour un dû de T.V.A.

Monsieur le Maire précise :

- que les travaux ont été menés à bonne fin à la satisfaction de la commune,
- que la somme, malgré le délai, reste moralement due,
- que Mr Tourtebatte par lettre du 03 Novembre donne son accord pour un règlement amiable au tarif forfaitaire de 58 114 fr. T.T.C. correspondant exactement au relevé des honoraires qui avaient été calculés à l'époque lors des travaux et qui n'avaient pas été officiellement réclamés.

Il est également rappelé qu'en début de l'année 1998, cette affaire avait été évoquée en Conseil Municipal qui avait donné son accord de principe sur le tarif forfaitaire de 58 114 fr. T.T.C.

Une discussion large s'instaure au sein du Conseil Municipal. Certains conseillers s'opposent au paiement, discutant de la conformité de la facture proposée. Il est répondu qu'il s'agit d'un paiement forfaitaire et que la demande est tout à fait conforme à la fiche de calcul d'honoraires rectifiée en 1992 et qui comprend tous les détails. Un vote à bulletin secret est fait sur la question de savoir si la commune décide ou non d'honorer la demande faite par Mr Tourtebatte.

Par 6 voix pour, 6 voix contre, et une abstention, cette demande est rejetée.

Les 35 h dans la Commune	Horaires d'ouverture de la Mairie	
En raison du passage aux 35 h les horaires d'ouvertures de la mairie sont modifiés à partir du 01/01/2002. La mairie sera fermée le Vendredi après-midi. Les employés aux espaces verts travailleront un vendredi sur deux.	Lundi	: 14 h - 18 h 30
	Mardi	: 14 h - 17 h
	Mercredi	: 14 h - 17 h
	Jeudi	: 14 h - 18 h 30
	Vendredi	: Fermée
		Il est rappelé que la mairie est fermée au public tous les matins.
		Monsieur le maire et ses adjoints tiennent une permanence à la mairie tous les premiers et troisièmes samedi de chaque mois de 11 h à 12 h. N'hésitez pas à venir les rencontrer ils seront heureux de vous accueillir.

LA VIE DU VILLAGE

Le repas de nos Aînés



C'est dans la convivialité que s'est déroulé le traditionnel repas des anciens du village, le Dimanche 18 Novembre 2001. Après le mot de bienvenue du Maire, ils ont reçu un convertisseur en Euro offert par la municipalité. Le repas terminé les

couples ont évolué sur des airs de musette interprétés par les accordéonistes du Tardenois. La journée s'est terminée pour certains par la visite de l'exposition, dans la salle du conseil municipal, des œuvres de Blandine Huart une jeune artiste du village.



EXPOSITION DE PEINTURE

Suite à cette exposition qui s'est déroulée du 17 novembre au 2 décembre, je tiens à remercier chaleureusement Monsieur le Maire, l'ensemble du Conseil Municipal et la population qui ont manifesté un intérêt particulier à mon travail. En effet, vous avez été près de 400, des Mesneux ou des environs, à m'avoir encouragé pour mes débuts dans cette carrière artistique.

Cette première exposition me conforte dans ma voie car l'approbation et le soutien sont essentiels dans cette profession. Le plaisir que vous avez exprimé au regard de mes créations reste pour moi un vif encouragement. Mon activité de peintre décorateur est très variée : trompe l'œil, fresques, meubles peints patines pour décoration d'intérieur, peinture sur porcelaine et poteries pour l'art de la table; aquarelles et pastels pour ce qui concerne la peinture de chevalet. Pour tout renseignement, voici mes coordonnées :

Blandine HUART 03 26 82 69 05 ou 03 26 36 48 24



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE VESLE

Pour satisfaire à la loi du 12 juillet 1999 le District de Gueux a été transformé en communauté de communes- Champagne Vesle- le 12 septembre 2000.

SECRETARIAT

14 rue du Moutier - BP N° 7 - 51390 GUEUX

Tel 03 26 03 69 29 Fax 03 26 03 49 91

E-mail : ccchampagne-vesle@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.cc-champagne-vesle.fr>

**Le Conseil
Communautaire,
son Bureau
et ses Commissions**

Mandat 2001-2007

Président
Luc BZAK



Maire
De Coulommès la Montagne
Agent EDF

1^{er} Vice Président
Michel CAQUOT



Maire de Muizon
Ingénieur en retraite
Chargé de l'aménagement
du développement économique
De l'assainissement
et de l'environnement

2^{ème} Vice Président
Rolande PERSEVAL



Maire de Jouy les Reims
Viticultrice
Chargée de la Sécurité,
De la Voirie, de l'Éducation,
et du développement touristique

3^{ème} Vice Président
Jean Bernard BOURGEOIS



Maire de Courmas
Viticulteur
Chargé de la
Commission Sécurité et Voirie
Membres:

Jacques BOURGOGNE Fabrice FORILLIERE
Michel FRUIT Hubert HOFFMANN
Bertrand JACQUINET Éric LEGER
Dominique POIRET

4^{ème} Vice Président
Jean Claude CONREAU



Maire de Janvry
Agriculteur - Viticulteur
Chargé de la
Commission Éducation
Membres

Jean Pierre BIGOT René DESSAINT
Benoît DEGUERNE Philippe FENEUIL
Bertrand JACQUINET Francis LALLEMENT
Frédéric MASSONOT

5^{ème} Vice Président
Francis BLIN



Adjoint au Maire de Trigny
Viticulteur
Chargé de la
Commission Assainissement
Membres:

Philippe AUBIER Bernard BACARISSE
Gérard FRESNE Philippe FENAUT
Jean Claude LAMPE Claude Mauprivez

6^{ème} Vice Président
Claude BIEN



Maire de Gueux
Retraité
Chargé de la
Commission Environnement
Membres :

José BERTON Yves BOURGEOIS
Alain CULOT Robert D'HARCOURT
Michel FRUIT Thierry LACUISSE

7^{ème} Vice Président
Jean Claude LEVASSEUR



Maire de Les Mesneux
Professeur de Faculté
Chargé de la
Commission d'aménagement et
Développement économique
Membres :

Alain BERAUD Hubert CROZAT
Pierre GEORGIN Pascal LAPOINTE
Guy MUZARD Christophe MARECHAUX
Bruno THOMAS Bernard ROUSSEAU

8^{ème} Vice Président
Alain BROCHET



Maire d'Ecueil
Viticulteur
Chargé de la
Commission Développement
Touristique
Membres

Thierry DEBRUN Jean Louis GOMBEAU
Gérard FRESNE Germain RENARD
Thierry WAFFLART

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE VESLE

Cette communauté regroupe 27 communes (voir carte). Elle a pour objet de regrouper les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de cet espace. Elle exerce de plein droit en lieu et place des communes les compétences suivantes:

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire
 - * *création et réalisation de zones d'aménagement concerté, élaboration du schéma directeur*
- Actions de développement économique intéressant la communauté
 - * *Aménagement de zones d'activité économique, construction de bâtiments, aide à l'installation d'entreprises d'intérêts communautaire.*

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
 - * *Collecte, traitement des déchets des ménages et assimilés, création et gestion des centres d'apports volontaires de déchets, réalisation et mise en valeur d'itinéraire de randonnées.*
- Voiries d'intérêt communautaire
 - * *Aménagement et entretien des voiries intercommunales*
- Politique du logement et du cadre de vie

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Services de secours et de lutte contre l'incendie
- Assainissement
 - * *Création et entretien des réseaux de collectes des eaux pluviales et eaux usées*
- Éducation
 - * *Transport scolaire, création, rénovation, aménagement des bâtiments scolaires et d'équipements sportifs, activités éducatives (animation musicale).*
- Actions de promotion du territoire communautaire
- Actions foncières
 - * *Constitution et gestion de réserves foncières.*



ELECTION DES DÉLÉGUÉS

Les délégués sont élus pour 6 ans par chaque conseil municipal des communes membres, parmi ses conseillers municipaux.

1 titulaire et 1 suppléant pour les communes de moins de 300 habitants

2 titulaires et 2 suppléants pour les communes de 301 à 600 habitants

3 titulaires et 3 suppléants pour les communes de 601 à 1000 habitants

4 titulaires et 4 suppléants pour les communes de plus de 1000 habitants

VANDALISME ...!

Mal de vivre... ? Phénomène de société.. ?

Nul ne sait...!

Rien ne saurait cependant justifier les actes de vandalisme perpétrés depuis quelques temps dans notre village jusqu' alors si paisible! Allons-nous connaître, à notre tour, les mêmes turpides, les mêmes exactions qu'ont connu la banlieue parisienne ainsi que certaines villes de France ?

Nous serions enclins à le croire après que certains de nos concitoyens aient découvert leur véhicule dégradé, pare-brise et vitres cassés, peinture rayée et autre malversation.

Comment qualifier ces actes imbéciles et méchants qui consistent à sectionner les guirlandes électriques décorant des sapins de Noël

extérieurs, alors que des propriétaires se faisaient un plaisir de participer à l'illumination de leur quartier.

Il en est de même des globes d'éclairage public pris pour cibles par des tireurs à la carabine à plombs...

Il est des jeux malsains que seuls quelques-uns peuvent tolérer ou accepter, sous prétexte « qu'il faut bien que jeunesse se passe! »

Alors qu'on nous rebat chaque jour les oreilles sur l'insécurité et la délinquance qui sont les principales inquiétudes des Français, il serait temps de prendre conscience que ces actes irréfléchis et souvent banalisés peuvent excéder les honnêtes citoyens et que la réaction parfois brutale de certaines victimes

s'apparente, hélas, à l'autodéfense et contribue à un enchaînement de la violence.

La Loi ne permet pas de faire justice soi-même et, en aucun cas, l'autorité légale ne peut cautionner la riposte, quelle qu'elle soit ni d'où qu'elle vienne, sans que cela ne mette en péril les institutions républicaines.

C'est pourquoi il est demandé aux parents de surveiller leur progéniture, (en tant que responsables civils quand il s'agit d'enfants mineurs), comme il est demandé aux personnes excédées (ou impulsives) de se calmer, ceci dans un esprit de tolérance et de respect mutuel afin de vivre dans la Paix et la sérénité.

Puissions-nous être entendus...!

Francis Dupriez

ILLUMINATIONS DE NOËL

Répondant à l'appel de la Municipalité, près de quatre-vingt-dix personnes ont accepté, cette année, de décorer les sapins de Noël mis à leur disposition pour embellir les rues du Village, lors de fêtes de fin d'année. Nous les remercions ici, dans ces colonnes, à la fois pour le soin qu'ils ont apporté dans la décoration extérieure et pour le travail fourni en cette période très chargée de l'année.

Indépendamment de cette initiative, nombreux ont été les habitants des Mesneux à décorer et illuminer l'extérieur de leur habitation, donnant ainsi un caractère festif à notre

village. C'est ainsi que près de cent trente maisons ont été recensées pour leurs illuminations et leur décoration extérieures. Nous ne pouvons que féliciter celles et ceux qui ont apporté leur concours pour tenter d'améliorer, durant quelques semaines, notre cadre de vie et notre environnement durant la période hivernale. Chaque année, non seulement des illuminations supplémentaires apparaissent aux façades des maisons mais aussi dans les haies ou les arbres bordant les propriétés.

Francis Dupriez

ENVIRONNEMENT – QUALITÉ DE LA VIE

Quelques lignes pour saluer le travail des ouvriers communaux qui ont entrepris, en fonction de leur emploi du temps, de nettoyer l'ancien petit golf situé à la limite ouest du terrain de sports des Mesneux. Ces travaux qui devaient être confiés à l'Association VALDIVERT ont été réalisés, en définitive, par VINCENT, DIDIER ET GILLES, ce qui a permis à la Commune de faire quelques économies...

Il reste encore beaucoup de travail pour parvenir à réhabiliter cet endroit, non pas en mini-golf, mais en un lieu agréable de promenade où les jeunes enfants pourront également s'ébattre, sous la surveillance de leurs parents. La Municipalité projette d'y faire installer quelques bancs et surtout des poubelles afin de garder cet endroit propre. Nous comptons d'ailleurs sur la compréhension des uns et des autres pour que les efforts

consentis par la Commune ne soient annihilés par l'incivisme de certains.

Dans le même ordre d'idées, Gilles et son équipe ont entrepris le nettoyage de la mare située à la sortie du village, derrière chez M. Philippe LEROY. Débroussaillage, élagage des arbres, nettoyage des berges, renforcement du grillage de clôture, tels ont été les aménagements nécessaires pour améliorer notre environnement et la sécurité.

A cet effet, il est rappelé aux riverains qu'il est interdit de laisser jouer les enfants aux abords de cette mare dont le périmètre est complètement clôturé et le portail cadenassé.

Ce terrain communal est interdit au public.

Francis Dupriez

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU NOUVEAU CIMETIÈRE :

L'aménagement des abords du nouveau cimetière, route de Jouy, figure parmi les travaux prioritaires à réaliser au cours de cette année. La Commission Aménagement-Environnement s'est réunie courant janvier et s'est prononcée favorablement pour

l'inscription de ce projet au budget 2002. A cette fin, plusieurs entreprises ont été contactées afin d'établir des devis. Il reste au Conseil Municipal de retenir la proposition de la Commission et d'inscrire ces travaux au budget primitif.

La base aérienne 112 recrute

L'Armée de l'Air nous informe que la base aérienne de Reims recrute 60 militaires techniciens de l'air : mécaniciens, chauffeurs, agents de sécurité (maître chien, fusilier commando de l'Air), serveurs, cuisiniers, auxiliaires sanitaires , etc....

Niveaux exigés : niveau 3^{ème} générale,

CAP, niveau BEP ou BAC Pro

Age : être âgé de 17 à 23 ans.

Contrat : 4 ans renouvelables.

Salaire : 6300 F net.



Si vous êtes intéressé(e), contactez
Mr SIMON Daniel au 03 26 87 17 65

TOUS À VOS CHAUSSURES

Le 15 Septembre 2002, les Amis de la Nature organisent dans notre commune une randonnée pédestre et un parcours de VTT.

Au programme , 8 - 15 - 22 - et 26 Km pour les marcheurs et 26 Km pour les VéTéTistes.

Donc rendez vous à toutes et à tous ce jour là. Départ et inscription à la salle des Fêtes des Mesneux. Et promis il fera beau...

Nous en reparlerons ultérieurement.

Une benne à monstre de 15 M3 était à la disposition des habitants fin octobre 2001 . Cette initiative fut fort appréciée de ceux qui cherchaient à se débarrasser d'objets hétéroclites encombrant garages et sous sol. Il faut souligner le civisme des habitants qui ont respecté les recommandations de la mairie, à savoir ne pas y déposer de tontes, de tailles ni autres ordures ménagères. L'opération sera reconduite ultérieurement. D'autre part la benne municipale sera à disposition au printemps dans les quartiers sur plusieurs week-end pour évacuer les tailles encombrantes.

COLLECTE DE VÊTEMENTS

Une collecte de vêtements au profit de l'Association des Paralysés de France aura lieu dans notre commune le Samedi 20 Avril (matin). Déposer vos sacs le vendredi 19 avril en fin de journée sous le préau de l'école primaire. La distribution des sacs se fera début avril dans les boîtes à lettres.

TOUS À VOS PLUMES

Ce journal communal est le vôtre. Le rédacteur attend vainement les articles, pouvant avoir un intérêt pour les habitants. Les suggestions, la vie des associations, les initiatives de tout ordre et même les "coups de gueule" seront les bienvenus. Transmettez vos articles à la maire ou à José Berton.

Merci d'avance et au prochain numéro.

ADIEU QUICHE

C'était un petit cheval blanc, qu'il avait donc du courage

C'était un petit cheval blanc, tous derrière, tous derrière...

C'était un petit cheval blanc, tous derrière et lui devant.

Il est mort sans voir le beau temps, tous derrière, tous derrière

Il est mort sans voir le printemps, tous derrière et lui devant.

Les vers de Paul Fort repris si joliment par Georges Brassens, auraient très bien pu s'appliquer à Quiche sauf qu'il s'agissait d'une jument à la robe auburn, d'assez grande taille et qu'elle est morte un dimanche de printemps, par une journée qui s'annonçait radieuse, pleine de promesses...

Quiche est morte d'une crise cardiaque ; elle avait plus de vingt ans et venait de faire son dernier trot, montée par une toute jeune fille du village.

Son cœur n'a pas résisté à l'euphorie de regagner bientôt ses verts pâturages, à la Ferme de Presles. Aimée, adulée par ses propriétaires et surtout par Sophie, sa jeune maîtresse, la peine de ceux-ci n'a d'égal que l'amour qu'ils lui ont porté pendant près de dix ans.

Hasard, coïncidence..? Nul ne le saura jamais.! QUICHE est morte le jour où sa jeune maîtresse déménageait des Mesneux pour habiter un appartement en ville...

Triste coïncidence, en vérité..!

Syndicat des Eaux du Rouillat : les dernières nouvelles

* Deux décisions importantes, qui vont dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'eau, ont été prises lors de la réunion du 29 janvier 2002 :

- la réalisation de l'interconnexion des réseaux du syndicat du Rouillat et de celui de Champfleury, indispensable à court terme pour diminuer le taux de nitrates (mais sans effet sur les pesticides, qui ont à peu près la même concentration sur les deux forages) ; le coût pour le Rouillat sera d'environ un million d'euros ; l'incidence sur le prix de l'eau sera une augmentation d'environ 10% ;

- la réalisation d'un forage à grande profondeur (300 m) pour puiser de l'eau non polluée ; le coût en est relativement raisonnable (109 000 euros hors taxe, moins les subventions).

* Quelques informations sur le coût, pour le Rouillat, des solutions possibles à plus long terme :

	Investissement	Fonctionnement	Prix de l'eau
Station De traitement	2 250 000 euros (*)	137 250 (*)	+ 48 %
Exploitation d'une Nouvelle ressource À Méry - Prémecy	3 750 000 euros (*)	24 750 euros (*)	+ 41%

ATTENTION AUX FUITES!

L'eau coûte cher ! Et son prix ne va pas diminuer, bien au contraire... (voir à ce sujet les dernières nouvelles du syndicat du Rouillat). Aussi il serait dommage de la laisser partir toute seule dans la nature : surveillez votre compteur !

Sachez que celui-ci n'est relevé qu'une fois par an. Si la fuite, quelle qu'en soit la cause (gel, joint défectueux, ...) se produit juste après le relevé, elle peut n'être détectée que l'année suivante : imaginez la facture !

Une information, pour être tout à fait complet (et ce n'est pas de la publicité !) : la C.G.E. propose une assurance contre les fuites (vous avez peut-être lu le message sur la facture reçue en décembre). Renseignements pris au numéro de téléphone indiqué (0810 463 463) il semblerait que ce service soit bientôt mis en place (?).

Il concerne "les fuites accidentelles, exceptionnelles et difficilement détectables". Il consiste, pour un coût annuel de 40 F (6,10 euros), en une facturation du double de la moyenne de consommation des 3 dernières années, à la place de la consommation réelle due à la fuite. Chacun jugera ...

Guy Leclerc



*À 2 mn de
votre village...*
Boulangerie Artisanale

« Banette, »

Ouvert de 6 h 30 à 13 heures
Et de 16 heures à 20 heures
Tous les jours sauf le MARDI

J-L. DELVILLE

16, rue de l'ancien Château
51430 Bezannes - Tel : 03 26 36 20 96

Une équipe de professionnels !

Pour vous satisfaire, et vous apporter une
gamme étendue de produits.

*Banette,
Boulangier pour le meilleur des pains.*

Un électricien proche de vous, dans votre village,



Pour vos dépannages, installations électriques et alarmes intrusions,
Contactez Eddie Désiront au 03.26.49.22.86 ou 06.23.22.59.32
12 rue de Sacy Les MESNEUX
Devis gratuits

I. S. M.
Informatique pour particuliers
Conseil, Vente, Devis.
Machines complètes, Pièces détachées.
Occasion, reprise, remise à niveau de machines anciennes.
Sylvain Desjardin gérant
19 rue des moyères 51370 LES MESNEUX
Tel/Fax: 03.26.82.39.96- Siret 423.095.835.00017
Attention: horaires d'ouverture déterminés à la semaine, consultables sur répondeur.